



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.456/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

20 décembre 2018
Original : Anglais

20^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Rapport sur des questions spécifiques

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Rapport sur des questions spécifiques

Introduction

1. L'adoption à la 20^e Réunion des Parties contractantes de la Décision IG.23/4 « Mise en œuvre et suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » a ouvert la voie aux travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) pour l'exercice biennal 2018-2019.
2. Les activités découlant de cette décision sont convenues dans le Programme de travail et le budget du PAM pour 2018-2019 (Décision IG.23/14) et prises en considération dans le Programme de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019 (document de travail UNEP/MED IG.456/4). Ces activités sont au cœur du mandat de la CMDD et incluent notamment : (i) le renseignement et la mise à jour du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ; (ii) la préparation des études d'évaluation, à savoir le Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement (SoED 2019) et la phase I de l'Etude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED 2050), y compris des études de cas sur l'économie bleue en Méditerranée ; et, (iii) le renforcement et la poursuite du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) à travers la mise en œuvre de sa deuxième édition.
3. Outre ces activités spécifiques, le présent document introduit l'Évaluation des Stratégies régionales du PAM qui seront mises en œuvre pendant le prochain exercice biennal (2020-2021), à savoir l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (PA CPD), pour lesquelles les conseils du Comité de pilotage de la CMDD sont sollicités.
4. Le présent document fournit des informations substantielles complémentaires sur ces activités afin de stimuler le débat avec le Comité de pilotage de la CMDD et au sein de celui-ci de sorte que ses membres puissent fournir leurs conseils pour en assurer la bonne exécution.

A. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action régional sur consommation et la production durables

5. À leur 20^e Réunion, les Parties contractantes ont pris note de la liste des indicateurs du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité en tant que base pour la poursuite des travaux. Ils ont invité le Comité de pilotage de la CMDD à coordonner les travaux visant à garantir la cohérence et la synergie totales entre le tableau de bord et les travaux en cours sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau mondial. Les Parties contractantes ont également pris note de la liste des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée et ont demandé qu'elle soit mise à jour en synergie avec le travail réalisé pour les indicateurs pertinents des ODD et de la SMDD.
6. À sa 19^e Réunion (téléconférence, 20 juin 2018), le Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat (Plan Bleu) d'établir une feuille de route précise relative au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité jusqu'à la COP 21, incluant en tant qu'étapes clés les réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage, ainsi que les réunions des Point Focaux thématiques et du PAM. Un projet de calendrier est soumis en Annexe I pour observations et éventuelle approbation de la part du Comité de pilotage de la CMDD.
7. Le Comité de pilotage de la CMDD a également indiqué soutenir pleinement le Secrétariat (Plan Bleu) dans le but de présenter à la 20^e Réunion du Comité de pilotage (Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019) et à la 18^e Réunion de la CMDD (Monténégro, 11-13 juin 2019) le tableau de bord renseigné dans la mesure du possible, ainsi qu'un rapport tenant compte des défis et des enseignements tirés, y compris, le cas échéant, une proposition de mise à jour du tableau de bord fondée sur des recommandations visant à surmonter les difficultés.
8. En ce qui concerne le renseignement des 26 indicateurs approuvés lors de la COP 20 et la production de fiches d'information méthodologiques et analytiques correspondantes, le Plan Bleu a été

invité à la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD à préparer une première version afin qu'elle soit soumise à la 20^e Réunion du Comité de pilotage. Les versions provisoires du tableau de bord renseigné et des fiches d'information méthodologiques sont inclus dans les documents de travail UNEP/MED WG.456/Inf.4 et UNEP/MED WG.456/Inf.5.

9. Faisant suite aux conclusions de la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, les membres du Comité ont fourni entre juillet et septembre 2018 des observations techniques écrites sur les Annexes II et III du précédent Rapport sur des questions spécifiques (document de travail UNEP/MED WG.447/3), en mettant l'accent sur les indicateurs ODD suggérés pour remplacer des indicateurs similaires. Ces observations sont incluses dans l'Annexe II du présent document, y compris les propositions du Secrétariat (Plan Bleu) visant à mettre à jour le tableau de bord. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à formuler des commentaires sur la liste mise à jour des indicateurs, comme proposé par le Secrétariat (Plan Bleu) en Annexe II.

10. Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité renseigné et les fiches d'information méthodologiques correspondantes, ainsi que la proposition de mise à jour du tableau de bord, devraient être soumis à l'examen des membres de la CMDD et des Points Focaux du Plan Bleu lors de leurs réunions respectives qui se tiendront en 2019. Les résultats de ces travaux et des consultations seront soumis à la Réunion des Points Focaux du PAM, puis à la COP 21.

11. Parallèlement aux travaux sur le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, le Secrétariat finalise une cartographie générale des politiques et instruments du PAM – Convention de Barcelone qu'il confronte aux cibles et indicateurs ODD pertinents. Les résultats de cette cartographie alimenteront le *Portail des synergies des ODD*¹, qui est un outil interactif élaboré par la Division des sciences de l'ONU Environnement. Cet outil en ligne démontre qu'il est possible de créer des synergies entre les Accords multilatéraux environnementaux (AME) régionaux et mondiaux et les ODD. Cette activité mettra en valeur la pertinence du système PAM – Convention de Barcelone en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au niveau régional, offrant une démonstration visualisée des synergies entre le PAM et les cibles et indicateurs ODD.

12. En ce qui concerne les indicateurs relatifs à la consommation et la production durables, conformément à l'Activité 6.2.1.1 « Les indicateurs du Plan d'action CPD alignés avec le travail pertinent de la SMDD sont identifiés, sélectionnés et des fiches d'information sont élaborées » (Programme de travail et budget du PAM pour 2018-2019, Décision IG.23/14), les activités liées aux indicateurs CPD ont été incluses dans la deuxième phase du programme SwitchMed, dont le lancement doit avoir lieu au début de l'année 2019. SwitchMed II inclut notamment la création d'une base de données et d'une analyse des tendances compatibles avec les indicateurs CPD.

13. Les travaux relatifs aux indicateurs SMDD et CPD permettront également d'alimenter le SoED 2019 et MED 2050.

14. Question à examiner : Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à débattre des avancées réalisées et des perspectives visant à renforcer les synergies entre le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, les indicateurs CPD, et les indicateurs ODD pertinents, en tenant compte des spécificités méditerranéennes, et à fournir des conseils au Secrétariat sur les prochaines étapes de ce processus.

B. Évaluation à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée

15. L'Action régionale 7.2.4 de la SMDD recommande d'« *Entreprendre une évaluation participative à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 fondée sur les 5 premières années de données relatives à sa mise en œuvre, en utilisant les indicateurs associés aux actions, ainsi que le tableau proposé des indicateurs de la durabilité* ». Cette évaluation à mi-parcours devra être effectuée au cours du prochain exercice biennal (2020-2021) et

¹ <https://environmentlive.unep.org/portal>

alimentée par le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité renseigné, le SoED 2019 et MED 2050, afin de soumettre les résultats à la COP 22.

16. Conformément à la Décision IG.22/5 « Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » (PA CPD), l'évaluation à mi-parcours du PA CPD fondée sur les indicateurs doit également être effectuée en 2020-2021 afin d'être soumise à la COP 22. Etant donné que le thème « Consommation et production durables » correspond à l'un des trois thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PAM, l'évaluation à mi-parcours du PA CPD fondée sur les indicateurs doit également nourrir la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027. Cette évaluation stratégique mettra en lumière les principales évolutions liées à la consommation et à la production durables dans les quatre secteurs économiques clés autour desquels le PA CPD est élaboré : alimentation, pêches et agriculture ; tourisme ; fabrication de produits ; logement et construction.

17. Le calendrier des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD est en phase avec le cycle de la SMT 2016-2021. Il permettra à ces processus de s'enrichir mutuellement, comme indiqué dans le Tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Calendrier indicatif des processus de la SMT, de la SMDD et du PA CPD

COP	Processus de la SMT	Processus de la SMDD	Processus du PA CPD
COP 21 (fin de l'exercice biennal 2018-2019)	Lancer l'évaluation et la révision de la SMT 2016-2021	Lancer l'évaluation à mi-parcours de la SMDD (5 années de données - période 2016-2020)	Lancer l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs
COP 22 (fin de l'exercice biennal 2020-2021)	Adopter la SMT 2022-2027	Approuver l'évaluation à mi-parcours de la SMDD	Approuver l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs

18. À sa 85^e Réunion, le Bureau des Parties contractantes a demandé au « *Secrétariat de préparer, en temps opportun, un projet de décision thématique, y compris une feuille de route dédiée, relative aux processus de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et de l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs du Plan d'action régional CPD, et de le soumettre pour prise en considération par la prochaine réunion des Points Focaux du PAM, puis pour soumission à la COP 21* ».

19. Le Secrétariat veillera à la cohérence des feuilles de route respectives de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et de l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs du PA CPD. Ces évaluations à mi-parcours seront effectuées par le Secrétariat, notamment par le Plan Bleu et le CAR/CPD, en étroite coopération avec la CMDD et les Points Focaux thématiques de ces Centres d'Activités Régionales.

20. Question à examiner : Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à donner des conseils au Secrétariat sur les moyens et les efforts à mobiliser en vue de réaliser les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD. La CMDD et son Comité de pilotage devraient jouer un rôle majeur dans l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD, fondée sur les 5 premières années de données relatives à la mise en œuvre aux niveaux régional et national, ainsi que sur les indicateurs associés aux Actions de la SMDD et les indicateurs de la durabilité en Méditerranée. Les conseils du Comité de pilotage de la CMDD doivent aider le Secrétariat à préparer la feuille de route pertinente pour la réalisation de cette évaluation à mi-parcours, incluant de possibles exercices de consultation des parties prenantes ou des groupes de travail thématiques. L'évaluation à mi-parcours de la SMDD doit *a priori* reposer sur des critères quantitatifs et qualitatifs, tout en bénéficiant du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité renseigné, de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD et du test de l'Outil de communication d'informations relatives à la mise en œuvre de la SMDD. Cette évaluation doit être le résultat d'efforts collectifs, mobilisant des compétences internes et externes, donner lieu à une « analyse de bureau » et s'inscrire dans une approche participative, impliquant autant que possible les Membres de la CMDD. La discussion peut également aborder la question de l'implication des Partenaires du PAM et des Composantes du PAM dans le processus d'évaluation.

C. Études d'évaluation

21. Les études d'évaluation relatives au développement durable pendant l'exercice 2018-2019 du PAM, tel qu'introduit dans le précédent Rapport sur des questions spécifiques (document de travail UNEP/MED IG.447/3), est ambitieux en termes de contenu et d'échéances.

22. Le Résultat stratégique 1.4 de la SMT et la Prestation indicative clé 1.4.1 inspire la préparation du SoED 2019 et de MED 2050, comme indiqués dans les Décisions IG.23/4 et IG.23/14.

(a) Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée 2019 (SoED 2019)

23. Le SoED 2019 a pour objectif de réaliser une évaluation complète et actualisée des interactions entre l'environnement et le développement en Méditerranée, dans le contexte du système PAM – Convention de Barcelone.

24. Faisant suite aux conclusions et recommandations de la 85^e Réunion du Bureau des Parties contractantes (Athènes, Grèce, avril 2018), le Comité de pilotage du SoED 2019 a été créé ; il est composé de cinq représentants des Parties contractantes, de représentants de l'Unité de coordination et des Composantes du PAM, et de quatre partenaires techniques, à savoir l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), le Centre d'intégration méditerranéenne (CMI) et le Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC).

25. Le Comité de pilotage du SoED 2019 devrait soutenir en particulier la préparation du Chapitre 9 « Synthèse et conclusions » et du Résumé à l'intention des décideurs. Le Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 17 octobre 2018, par téléconférence, pour convenir de son rôle, de ses activités et de son calendrier dans le processus de réalisation du SoED 2019. La 2^e Réunion du Comité de pilotage se tiendra à Genève (Suisse) le 11 janvier 2019.

26. Le Comité scientifique du SoED 2019 est en cours de création. Une proposition a été partagée pour consultation avec le Comité de pilotage du SoED 2019 le 21 novembre 2018. Composé de dix membres au maximum, le Comité scientifique devra s'assurer de la cohérence scientifique du rapport et examiner le rapport préliminaire début 2019.

27. Les travaux des groupes de travail relatifs aux différents chapitres sont en cours et impliquent plus de 60 auteurs et contributeurs. Les activités en cours comprennent la finalisation de la liste des auteurs, l'élaboration des grandes lignes directrices détaillées, ainsi que la réalisation des premières contributions. Les experts nationaux nommés par les Points Focaux du Plan Bleu ont été contactés pour leur demander de participer à l'élaboration et à l'examen des chapitres, ainsi que des Membres de la CMDD qui avaient exprimé leur volonté d'apporter leur contribution.

28. Les Membres de la CMDD et les Points Focaux du Plan Bleu seront consultés aux étapes clés de la préparation des études d'évaluation. Ils seront invités à examiner les versions provisoires des chapitres du SoED 2019 et du Résumé à l'intention des décideurs. Comprenant les étapes clés importantes, le calendrier de ces consultations est inclus dans le Plan de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019 (document de travail UNEP/MED WG.456/4).

(b) Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED 2050)

29. Comme convenu par la COP 20, la Feuille de route MED 2050 (Annexe 2, Décision IG.23/4) est planifiée pour deux exercices biennaux. La première phase, 2018-2019, se focalise sur (i) la mobilisation des ressources existantes et la constitution du réseau des partenaires intéressés ; et, (ii) l'évaluation des tendances et des scénarios en Méditerranée.

30. Les activités récentes incluent les réunions et échanges préparatoires avec les partenaires potentiels afin de constituer le réseau MED 2050. Une étude spécifique, conduite début 2019, contribuera à renforcer encore le réseau et à inventorier les approches innovantes de façon à assurer

une participation large et diverse à la prochaine phase de consultation MED 2050, comme cela a été recommandé par la 17^e Réunion de la CMDD en juillet 2017.

31. Le Plan Bleu recherche activement un financement pour compléter les ressources disponibles, avec des propositions en cours d'élaboration ou déjà soumises aux institutions partenaires. Les recherches de financement se poursuivront en 2019.

32. Le Plan Bleu prépare un partenariat avec Aix-Marseille Université (France) afin de bénéficier du soutien d'un chercheur postdoctoral en évaluation des tendances et scénarios en Méditerranée. Le poste devrait être pourvu en avril 2019.

33. Comme l'ont demandé les Parties contractantes à leur 20^e Réunion, une version mise à jour de la feuille de route MED 2050 sera présentée à la 21^e Réunion des Parties contractantes, sur la base d'autres consultations, y compris des Membres de la CMDD et des Points Focaux du Plan Bleu, et des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

34. De plus amples informations sur la participation et les contributions possibles de la CMDD et de son Comité de pilotage sont fournis dans le document de travail UNEP/MED WG.456/4.

(c) Études de cas sur l'économie bleue en Méditerranée

35. Afin de soutenir la mise en œuvre de l'ODD 14 en Méditerranée, le Programme de travail et le budget du PAM pour 2018-2019 (Décision IG.23/14) incluent l'Activité 4.4.1.2 « *Études de cas visant à encourager l'économie bleue (dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du transport maritime et portuaire, de l'énergie éolienne, du tourisme et des loisirs, ainsi que des ressources biologiques), couvrant les avantages économiques des services environnementaux, de l'innovation, de l'inclusion (par exemple, les jeunes). Recommandations pour une transition vers une économie bleue en Méditerranée* ».

36. L'objectif général de cette activité est d'évaluer le poids actuel et les différentes opportunités offertes par l'économie bleue en Méditerranée en termes de soutien apporté au développement durable et de présenter une série d'exemples concrets et de bonnes pratiques mis en œuvre dans la région².

37. Une méthodologie détaillée a été préparée, y compris un modèle d'étude de cas, et un réseau d'institutions partenaires a été consulté pour identifier des études de cas potentielles. D'ici la fin de l'année 2019, des études de cas détaillées sur l'économie bleue seront préparées dans un format commun, ce qui permettra d'établir des comparaisons, d'agrèger les conclusions et les analyses des enseignements tirés et, éventuellement, d'en élargir la portée. Les études de cas seront discutées lors d'un atelier ou d'un webinaire au cours du printemps 2019.

38. Le Plan Bleu est également impliqué dans la capitalisation de dizaines de projets innovants multipartenaires sur l'économie bleue en Méditerranée, y compris sur les secteurs du tourisme durable, des croisières, de la navigation à voile, de l'énergie, des pêches et de la surveillance. Ces projets alimenteront les études de cas sur l'économie bleue, ainsi que les études d'évaluation SoED 2019 et MED 2050. Ils contribueront à créer des communautés en renforçant les interfaces entre la science, l'action politique et les praticiens, incluant les gouvernements locaux, les organisations de la société civile et le secteur privé.

39. En coopération avec les autres Composantes du PAM et les partenaires extérieurs, le Plan Bleu a également soumis une proposition d'action, BlueMed Start-Up, sur les secteurs de la navigation de plaisance et des croisières, qui a été récemment approuvée. Consistant en trois réunions, cette activité sera conduite en synergie avec les études de cas sur l'économie bleue en Méditerranée.

40. Le Secrétariat a présenté des travaux récents et des analyses en cours sur l'économie bleue lors de conférences régionales et internationales à Bizerte (en Tunisie) en octobre 2018 et à Nairobi (Kenya) en novembre 2018. Un événement parallèle a été organisé par le Secrétariat (Unité de coordination et Plan Bleu) en partenariat avec le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Initiative marine méditerranéenne du Fonds mondial pour la nature (WWF Méditerranée) sur « La

² Voir le document de travail UNEP/MED WG.447/3 – 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

dimension régionale de l'économie bleue durable et inclusive : le modèle de la mer Méditerranée » le 28 novembre 2018, à Nairobi.

Questions à examiner sur les études d'évaluation :

41. Au printemps 2019, le Secrétariat (Plan Bleu) invitera les Membres de la CMDD à participer au processus de consultation sur le rapport préliminaire SoED 2019.
42. Les Membres de la CMDD seront également consultés sur la mise à jour de la feuille de route MED 2050.
43. Les Membres de la CMDD souhaitant participer plus activement au processus MED 2050 seront invités à s'inscrire à l'adresse suivante : <http://planbleu.org/en/eform/submit/r-seau-de-prospective-prospective>.
44. Les Membres de la CMDD seront conviés à participer à la capitalisation des études de cas sur l'économie bleue en Méditerranée, en partageant leurs expériences et enseignements tirés de projets, ce qui contribuera à la préparation du rapport. Ils seront également invités à contribuer à la préparation de recommandations en vue de l'expansion de l'économie bleue durable et inclusive dans la région.

D. Deuxième édition du SIMPEER (2018-2019)

45. Faisant suite au bon déroulement de l'édition pilote SIMPEER réalisée en 2016-2017, la Décision IG.23/4 adoptée à la 20^e Réunion des Parties contractantes encourage celles-ci à participer à de futures éditions, dans un souci de renforcer les liens avec le Programme 2030 et ses ODD, ainsi qu'avec les examens nationaux volontaires présentés annuellement au Forum politique de haut niveau.
46. À sa 19^e Réunion, le Comité de pilotage de la CMDD a rappelé à quel point il est important que le SIMPEER soutienne les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adapter et à mettre en œuvre les ODD au niveau national. Le Comité a pris note, avec satisfaction, du fait que l'Albanie et la Tunisie ont confirmé leur manifestation d'intérêt en vue de participer à la deuxième édition du SIMPEER (2018-2019) et espère voir se concrétiser la participation d'une troisième Partie contractante – possiblement l'Égypte suite à sa manifestation d'intérêt lors de la 17^e Réunion de la CMDD. Le Comité de pilotage de la CMDD a également convié le Secrétariat (Plan Bleu) à refléter les recommandations de la 17^e Réunion de la CMDD dans la méthodologie actualisée qui sera mise en œuvre dans le cadre de la deuxième édition du SIMPEER en 2018-2019, tout en tenant compte, le cas échéant, des idées exprimées à la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.
47. Question à examiner : La publication des résultats de l'édition pilote du SIMPEER est en cours, et la distribution devrait avoir lieu en janvier 2019.
48. La révision de la méthodologie du SIMPEER sera finalisée en janvier 2019, et les rapports nationaux ainsi que les missions dans les pays doivent s'échelonner de février à avril 2019. Une réunion d'examen par les pairs, avec l'ensemble des Parties contractantes volontaires, aura lieu en juin 2019 ; les Parties contractantes impliquées dans l'édition pilote du SIMPEER seront invitées à participer à cette réunion.
49. La méthodologie révisée du SIMPEER et la synthèse des résultats de l'édition 2018-2019 seront présentées à la 18^e Réunion de la CMDD en juin 2019.

E. Deuxième édition du Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement (2018-2019)

50. Conformément à la Décision IG.22/19 adoptée à la 19^e Réunion des Parties contractantes, le Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement correspond à la mise en œuvre de l'une des Initiatives phares recommandées par la SMDD au titre de l'Objectif 3 « Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ». La première édition du Prix a été attribuée pendant la Session ministérielle de la COP 20, en décembre 2017, et la deuxième édition (2018-2019) est inscrite dans le Programme de travail et budget du PAM pour 2018-2019 (Décision IG.23/14).
51. Conformément aux conclusions de la 83^e Réunion du Bureau des Parties contractantes (Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016) et suite aux commentaires des trois éminents experts

indépendants qui ont soutenu le processus de nomination et de sélection pendant la première édition du Prix, le Secrétariat a entrepris la révision et l'amélioration de la méthodologie, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la première édition. Des indicateurs opérationnels et mesurables sont nécessaires pour parvenir à une évaluation des candidatures plus fiable et plus objective et pour améliorer, d'une manière générale, le processus de nomination et de sélection. L'amélioration du formulaire de candidature, avec des indicateurs quantitatifs plus pertinents, et la mise en place d'une solide grille d'évaluation reposant sur des critères qualitatifs et quantitatifs rendra la comparaison entre les villes candidates plus objective.

52. Le Projet CESBA³ MED⁴ et l'Initiative internationale pour un environnement bâti durable – Italie⁵ (iiSBE – Italie) apportent leur soutien au Secrétariat, sur une base volontaire, afin de mettre à jour la méthodologie du Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement. Les experts CESBA et iiSBE travaillent à un cadre d'évaluation amélioré des indicateurs et à des méthodes de calcul (guide), ainsi qu'à un modèle spécifique qui sera rempli par les villes candidates. MedCities (Membre de la CMDD relevant du Groupe des autorités locales) coopère également à cette activité.

53. Lorsque le formulaire de candidature aura été mis à jour et que la grille d'évaluation sera prête, ils pourront être partagés avec le Comité de pilotage de la CMDD pour examen et avis avant de lancer l'appel à candidature à l'attention des villes/municipalités en 2019.

³ <https://cesba-med.interreg-med.eu/>

⁴ *Common European Sustainable Built Environment Assessment* (CESBA) (Évaluation commune européenne de l'environnement bâti durable) est une initiative européenne conjointe et partant de la base qui fournit des connaissances sur les évaluations harmonisées de l'environnement bâti. La mission de CESBA est de faciliter la diffusion et l'adoption de principes relatifs à l'environnement bâti durable, en utilisant des systèmes d'évaluation harmonisés pour l'ensemble du cycle de vie de l'environnement bâti. <https://www.cesba.eu/>

⁵ <http://www.iisbe.org/>

Annexe I

**Projet de calendrier pour le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité
(janvier 2019 – avril 2020)**

**Annexe I : Projet de calendrier pour le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité
(janvier 2019 – avril 2020)**

Quoi	Qui	Quand
Discussion relative au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et à sa mise à jour	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat	Janvier 2019 (20 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD)
Collecte et analyse des données, et travail sur le tableau de bord mis à jour pour le renseigner, pour donner suite aux observations du Comité de pilotage de la CMDD, tout en tenant compte des actualisations des bases de données internationales	Secrétariat (Plan Bleu)	Février-mars 2019
Projet de Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et fiches d'information méthodologiques correspondantes	Secrétariat (Plan Bleu)	Mars 2019
Propositions et recommandations pour améliorer le processus lié au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, fondées sur les défis et les enseignements tirés pour surmonter les difficultés	Secrétariat (Plan Bleu)	Avril 2019
Discussion et recommandations sur le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et les fiches d'information méthodologiques correspondantes	CMDD Points Focaux du Plan Bleu Secrétariat (Plan Bleu)	Juin 2019 (18 ^e Réunion de la CMDD et Réunion des Points Focaux du Plan Bleu)
Mise au point du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour	Secrétariat (Plan Bleu)	Juin 2019
Finalisation du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et fiches d'information méthodologiques correspondantes, en vue de sa soumission à la COP 21 qui se tiendra en décembre 2019	Secrétariat (Plan Bleu)	Septembre 2019
Collecte et analyse des données faisant suite aux requêtes de la COP 21 et tenant compte des actualisations des bases de données internationales	Secrétariat (Plan Bleu)	Janvier-mars 2020
Publication	Secrétariat (Plan Bleu)	Avril 2020

Annexe II

Tableau de bord méditerranéen de la durabilité :

Observations des Membres du Comité de pilotage de la CMDD sur la liste des indicateurs (juillet-septembre 2018) et propositions du Secrétariat (Plan Bleu) en vue de la mise à jour du tableau de bord

(en anglais)

Annexe II : Tableau de bord méditerranéen de la durabilité – Observations des Membres du Comité de pilotage de la CMDD sur la liste des indicateurs (juillet-septembre 2018) et propositions du Secrétariat (Plan Bleu) en vue de la mise à jour du tableau de bord *(en anglais)*

Members of the MCSD Steering Committee provided written technical comments in July-September 2018 on Annexes II and III of the previous Report on Specific Issues (Working Document UNEP/MED WG.447/3), putting the emphasis on indicators suggested to substitute with similar SDG Indicators. These comments are included in tables below, with proposals from the Secretariat (Plan Bleu) for updating the dashboard. The Members of the MCSD Steering Committee are invited to comment the updated list of indicators, as proposed by the Secretariat (Plan Bleu) in the last columns of the tables below.

No.	MSSD Objective	Indicator	Comments from the Members of the MCSD Steering Committee (SC) (July-September 2018)	Feedback from the Secretariat (Plan Bleu) (December 2018)	Indicator recommended by the Secretariat (Plan Bleu) (20 th Meeting of the MCSD Steering Committee, 23-24 January 2019)
1	Global	Ecological footprint (*)		Reference: SDG Indicator 8.4.1 and 12.2.1 <i>Material footprint, material footprint per capita, and material footprint per GDP</i> , which is a Tier III Indicator (methodological and date issues). SDG Indicator 8.4.2 <i>Domestic material consumption, domestic material consumption per capita, and domestic material consumption per GDP</i> is also linked to Ecological footprint.	Ecological footprint (*)
2	Global	Human Development Index			Human Development Index
3	Global	Gross Domestic Product (*)	One Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 8.1.1 <i>Annual growth rate of real GDP per capita</i> .	Tier I Indicator. Feasible. Plan Bleu suggests keeping also the absolute values (i.e. GDP and GDP per capita) because SDG Target 8.1 “ <i>Sustain per capita economic growth in accordance with national circumstances, and in particular at least 7% per annum GDP growth in the least-developed countries</i> ” is not fully adapted to the Mediterranean countries.	Annual growth rate of real GDP per capita (*) (SDG Indicator 8.1.1) Gross Domestic Product (*) Gross Domestic Product per capita (*)
4	Global	Youth literacy rate (*)		Reference: SDG Indicator 4.6.1 <i>Proportion of population in a given age group achieving at least a fixed level of</i>	Youth literacy rate (*)

				<i>proficiency in functional (a) literacy and (b) numeracy skills, by sex</i>	
5	Global	Girl/Boy primary and secondary school registration ratio (*)		Reference SDG Indicator 4.1.1 <i>Proportion of children and young people: (a) in grades 2/3; (b) at the end of primary; and (c) at the end of lower secondary achieving at least a minimum proficiency level in (i) reading and (ii) mathematics, by sex</i>	Girl/Boy primary and secondary school registration ratio (*)
6	1	Number of ratifications and level of compliance as reported by the Contracting Parties of the Barcelona Convention			Number of ratifications and level of compliance as reported by the Contracting Parties of the Barcelona Convention
7	1	Percentage of protected coastal and marine areas [under national jurisdiction] (*)	One Member of the MCSDD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 14.5.1 <i>Coverage of protected areas in relation to marine areas</i> – and perhaps instead of “marine areas” use “territorial waters” as the reference basis.	Tier I Indicator. Data available in the SDG database are related to the whole marine areas of the selected countries. There is an issue for Mediterranean countries with several coastlines (i.e. Egypt, France, Morocco, Spain, and Turkey).	Coverage of protected areas in relation to marine areas (*) (SDG Indicator 14.5.1)
NI	1	NA		<i>See additional table below.</i>	<i>Proportion of fish stocks within biologically sustainable levels (*) (SDG Indicator 14.4.1)</i>
8	2	Water efficiency index (*)	One Member of the MCSDD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 6.4.1 <i>Change in water-use efficiency over time.</i>	Tier II Indicator (data availability issue). FAO (through AQUASTAT), on behalf of UN-Water, as data provider. The monitoring of the SDG Indicator 6.4.1 will be integrated into the GEMI initiative, which together with JMP and GLAAS, under the UN-Water umbrella, will provide a coherent framework for global monitoring of SDG 6. In the Mediterranean basin, Water issues are mainly related to Mediterranean watersheds (vs. country as a whole). Data should be provided by national water organisations, e.g. ministries, specialized agencies.	Water efficiency index (*)

9	2	Number of protected areas participating in the Green list initiative (*)		Reference SDG Indicator 15.1.2 <i>Proportion of important sites for terrestrial and freshwater biodiversity that are covered by protected areas, by ecosystem type</i>	Number of protected areas participating in the Green List initiative (*)
10	2	Official development assistance and public expenditure on conservation and sustainable use of biodiversity and ecosystems (*)		This is SDG Indicator 15.a.1.	Official development assistance and public expenditure on conservation and sustainable use of biodiversity and ecosystems (*) (SDG Indicator 15.a.1)
11	2	Global Food Security Index			Global Food Security Index
12	2	Water demand, total and by sector, compared to GDP (*)	One Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 6.4.2 <i>Level of water stress: freshwater withdrawal as a proportion of available freshwater resources.</i>	Tier I Indicator. Data for SDG Indicator 6.4.2 is available at the national level, while Water issues in the Mediterranean basin are mainly related Mediterranean watersheds (vs. country as a whole). Data should be provided by national water organisations, e.g. ministries, specialized agencies. In general, the indicator values for the Mediterranean watersheds are higher than the national values in the Northern Mediterranean countries and lesser in the Southern Mediterranean countries.	Water demand, total and by sector, compared to GDP (*)
13	2	Share of population with access to an improved water source (total, urban, rural) (*)	One Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 6.1.1 <i>Proportion of population using safely managed drinking water service.</i>	Tier II Indicator. SDG Indicator 6.1.1 is also used for SEIS/H2020. Data availability could be an issue.	Proportion of population using safely managed drinking water service (*) (SDG Indicator 6.1.1)
14	2	Share of population with access to an improved sanitation system (total, urban, rural) (*)	One Member of the MCSD SC recommended to keep this indicator because it is closer to Mediterranean standards than SDG Indicator 6.2.1 <i>Proportion of population using (a) safely managed sanitation services and (b) a hand-washing facility with soap and water.</i>	SDG Indicator 6.2.1 is a Tier II Indicator (data availability issue) used for SEIS/H2020.	Share of population with access to an improved sanitation system (total, urban, rural) (*)

15	2	Proportion of agriculture quality products and Share of the agricultural land area used by organic farming (*)	According to one Member of the MCSD SC, this indicator could be removed. According to another Member of the MCSD SC, this indicator could be replaced with SDG Indicator 2.4.1 <i>Proportion of agricultural area under productive and sustainable agriculture</i> .	Plan Bleu proposes to keep the initial indicator because SDG Indicator 2.4.1 is Tier II Indicator (data availability issue). SDG Indicator 2.4.1 is complex, i.e. based on 11 sub-indicators; FAO is in charge of its development.	Proportion of agriculture quality products and Share of the agricultural land area used by organic farming (*)
16	2	Number of Mediterranean threatened species included in legal documents (*)	One Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 15.5.1 <i>Red List Index (IUCN)</i> .	Tier I Indicator. Nota: the index is not only related to Mediterranean species.	Red List Index (IUCN) (*) (SDG Indicator 15.5.1)
N2	2	NA		See additional table below.	Number of plant and animal genetic resources for food and agriculture secured in either medium or long-term conservation facilities (*) (SDG Indicator 2.5.1)
17	3	Proportion of urban population with access to a decent dwelling (*)	One Member of the MCSD SC recommended to keep this indicator if there is an official definition of “decent dwelling”.	Definition to be checked. SDG Target 11.1 is about Adequate housing (**): <i>By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services and upgrade slums</i> . SDG Indicator 11.1.1 (Tier I Indicator): <i>Proportion of urban population living in slums, informal settlements, or inadequate housing</i> . Plan Bleu proposes to use SDG Indicator 11.1.1.	Proportion of urban population living in slums, informal settlements, or inadequate housing (*) (SDG Indicator 11.1.1)
18	3	Status of UNESCO world heritage sites or population trends in historic urban areas (*)	According to one Member of the MCSD SC, this indicator could be removed.	The indicator <i>Status of UNESCO world heritage sites</i> is one of the most relevant for the issue of heritage protection. The indicator <i>Population trends in historic urban areas</i> is difficult to populate for each urban area.	Status of UNESCO world heritage sites (*)
19	3	Waste generated and treated by type of waste and treatment type (*)	One Member of the MCSD SC suggested to merge this indicator with SDG Indicator 12.5.1 <i>National recycling rate, tons of material recycled</i> as it addresses a very important aspect of sustainable consumption and production.	SDG Indicator 12.5.1 is a Tier III Indicator (methodological and date issue). The indicator <i>Waste generated and treated by type of waste and treatment type</i> and the recycling rates were selected as	Waste generated and treated by type of waste and treatment type (*)

				SEIS/H2020 Indicators; they should be updated in 2019.	
20	4	Green House Gas emissions (related to GDP)	According to one Member of the MCSD SC, this indicator could be removed because GHG emissions are measured elsewhere and are subject of monitoring and verification.	Plan Bleu considers that the indicator <i>Green House Gas emissions (related to GDP)</i> is one of the most relevant for Climate Change.	Green House Gas emissions (related to GDP)
21	4	Energy consumption (related to GDP)	One Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 7.3.1 <i>Energy intensity measured in terms of primary energy and GDP</i> , and also include SDG Indicator 7.2.1 <i>Renewable energy share in the total final energy consumption</i> because it addresses a very important aspect of sustainable energy. Another Member of the MCSD SC suggested to include an indicator on energy use efficiency, if data is available.	7.2.1: Tier I Indicator. 7.3.1: Tier I Indicator. Selection to be done between 7.2.1 and 7.3.1.	Energy intensity measured in terms of primary energy and GDP (*) (SDG Indicator 7.3.1) Renewable energy share in the total final energy consumption (*) (SDG Indicator 7.2.1)
22	5	Material intensity of the economy (*)	One Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with either SDG Indicator 12.2.1 <i>Material footprint, material footprint per capita, and material footprint per GDP</i> or 12.2.2 <i>Domestic material consumption, domestic material consumption per capita, and domestic material consumption per GDP</i> .	12.2.2: Tier I Indicator. 12.2.1: Tier II Indicator (data availability issue).	Domestic material consumption, domestic material consumption per capita, and domestic material consumption per GDP (*) (SDG Indicator 12.2.2)
23	6	Number of National Strategies for Sustainable Development adopted or updated [and number of updates since first edition] (*)	From one Member of the MCSD SC: although this indicator might be more relevant to the Mediterranean context, SDG Indicator 17.14.1 <i>Number of countries with mechanisms in place to enhance policy coherence of sustainable development</i> provides a broader context (mechanisms for Policy Coherence of Sustainable Development/PCSD as oppose to NSSDs) and might be more meaningful.	17.14.1: Tier III Indicator (methodological and data issues). The indicator <i>Number of National Strategies for Sustainable Development adopted or updated [and number of updates since first edition]</i> should be kept. Information could come from MCSD Members representing Contracting Parties.	Number of National Strategies for Sustainable Development adopted or updated [and number of updates since first edition] (*)

24	6	Proportion of bank credit allocated to the private sector – Existence of alternative financing systems using bank credit	From one member of the MCSD SC, this indicator could be removed.	Well noted. To be agreed.	
25	6	Public and private expenses for research and development in percentage of GDP	From two members of the MCSD SC, this indicator could be removed.	Well noted. To be agreed.	
26	6	Existing mechanisms to ensure public participation and access to environmental publication (*)	From one member of the MCSD SC, this indicator could be removed. Another Member of the MCSD SC suggested to replace this indicator with SDG Indicator 16.10.2 <i>Number of countries that adopt and implement constitutional, statutory and/or policy guarantees for public access to information.</i>	SDG Indicator 16.10.2 is a Tier II Indicator: data availability issue could be an issue.	Existing mechanisms to ensure public participation and access to environmental publication (*)

(*) Corresponding/linked to SDG indicators

(**) The United Nations Human Rights Office defines the human right to adequate housing as *the right of every woman, man, youth and child to gain and sustain a safe and secure home and community in which to live in peace and dignity.*

Elements of the right to adequate housing are available online: <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/toolkit/Pages/RighttoAdequateHousingToolkit.aspx>.

A list of illustrative indicators on the right to adequate housing is available at: <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Housing/RightadequateHousing.pdf>.

See also UN Habitat Fact Sheet No. 21/Rev.1 *The Right to Adequate Housing*: <https://unhabitat.org/the-right-to-adequate-housing-fact-sheet-no-21rev-1/>

Additional comments to be taken into account for the update of the Mediterranean Sustainability Dashboard

Comments from the Members of the MCSD Steering Committee (SC) (July-September 2018)	Feedback from the Secretariat (Plan Bleu) (December 2018)
<p>According to one Member of the MCSD Steering Committee, there is a need for a relevant indicator to assess the following MSSD Objective 1 Target – which is the same than SDG Target 14.4: <i>By 2020, effectively regulate harvesting and end overfishing, illegal, unreported and unregulated fishing and destructive fishing practices and implement science-based management plans, in order to restore fish stocks in the shortest time feasible, at least to levels that can produce maximum sustainable yield as determined by their biological characteristics.</i></p> <p>Another Member of the MCSD Steering Committee suggested to include the corresponding SDG Indicator (<i>14.4.1 Proportion of fish stocks within biologically sustainable levels</i>) in the Dashboard.</p>	<p>Several existing IMAP⁶ Indicators are relevant for fishing issues: Total landings (IMAP Common Indicator 8); Fishing Mortality (IMAP Common Indicator 9); Fishing effort (IMAP Common Indicator 10); Catch per unit of effort (CPUE) or Landing per unit of effort (LPUE) as a proxy (IMAP Common Indicator 11); Bycatch of vulnerable and non-target species (IMAP Common Indicator 12).</p> <p>SDG Indicator 14.4.1 is a Tier I Indicator. Could be included in the dashboard. However, data availability should be checked at country level.</p>
<p>One Member of the MCSD Steering Committee considered that SDG Indicator 2.5.1 <i>Number of plant and animal genetic resources for food and agriculture secured in either medium or long-term conservation facilities</i> is an important indicator, particularly as a potential means for adaptation to climate change.</p>	<p>SDG Indicator 2.5.1 is a Tier I Indicator. Could be included in the dashboard.</p>
<p>One Member of the MCSD Steering Committee suggested to simplify the SDG Indicator 11.7.1 <i>Average share of the built-up area of cities that is open space for public use for all, by sex, age and persons with disabilities</i> as follows for possible inclusion in the dashboard: <i>Average share of the built-up area of cities that is open space for public use for all.</i></p>	<p>SDG Indicator 11.7.1 is a Tier II Indicator: data availability issue. Data could be collected for Mediterranean cities, with a specific effort from national and local authorities.</p>
<p>One Member of the MCSD Steering Committee suggested to add SDG Indicator 11.2.1 <i>Proportion of population that has convenient access to public transport, by sex, age and persons with disabilities</i> because this to be a very relevant indicator for MSSD Objective 3. This SDG Indicator could be simplified as follows: <i>Proportion of population that has convenient access to public transport</i>, if data are available.</p>	<p>SDG Indicator 11.2.1 is a Tier II Indicator: data availability issue. Data could be collected for Mediterranean cities, with a specific effort from national and local authorities.</p>
<p>One Member of the MCSD SC suggested the Secretariat (Plan Bleu) to assess the following SDG Indicators for possible inclusion in the updated dashboard as they address important issues, both globally and regionally:</p>	<p>SDG Indicator 12.7.1 is Tier III Indicator: methodological and data issues.</p>

⁶ Integrated Monitoring and Assessment Programme of the Mediterranean Sea and Coast and related assessment criteria (IMAP)

Comments from the Members of the MCSD Steering Committee (SC) (July-September 2018)	Feedback from the Secretariat (Plan Bleu) (December 2018)
<ul style="list-style-type: none"> SDG Indicator 12.7.1 <i>Number of countries implementing sustainable public procurement policies and action plans;</i> Number of countries with application of EIA and SEA in development policies. 	Indicator <i>Number of countries with application of EIA and SEA in development policies</i> could be added. Contracting Parties to provide necessary information to populate it.

Conclusions

SDG Indicators are re classified into three tiers based on their level of methodological development and the availability of data at the global level, as follows:

- Tier 1: Indicator is conceptually clear, has an internationally established methodology and standards are available, and data are regularly produced by countries for at least 50 per cent of countries and of the population in every region where the indicator is relevant.
- Tier 2: Indicator is conceptually clear, has an internationally established methodology and standards are available, but data are not regularly produced by countries.
- Tier 3: No internationally established methodology or standards are yet available for the indicator, but methodology/standards are being (or will be) developed or tested.

In addition of information available in SDG databases, a specific data collection/sharing process in/between Mediterranean countries could be useful within the MAP – Barcelona Convention system. Mediterranean socio-economic and sustainability indicators could be developed by the Secretariat in cooperation with the Contracting Parties. National institutions and local authorities should provide available data, as necessary, for the calculation (computation) of the indicators related to coastal regions, cities, coastal and marine activities, watersheds areas, etc.

In order to develop a sound and useful set of socio-economic and sustainability indicators, it is necessary to implement a substantial programme of activities similar to (and in synergy with) the H2020/SEIS II programme, involving all relevant institutions around the Mediterranean.

References for SDG indicators: <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>; <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>; <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/>; and, <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>